

Image not found or type unknown



Signature pour une cuisine au bout de 3 heures

Par **étoile68**, le **18/05/2008** à **15:26**

Lors d'une foire au bout de 3 heures avec un vendeur, et mon enfant qui était pa bien et qui bougeait, je n'écoutais plus vraiment le vendeur avec qui j'avais longtemps parlé de mon achat à crédit.

Hors en conclusion il a coché "achat au comptant"

comme mon fils n'était vraiment pas bien, je n'ai pas pris le temps de vérifier et donc plus moyen de demande de rétractation puisque mauvaise case cochée.

quel est mon recours ? merci (((a savoir persuadée que j'avais pris à crédit, j'ai fait demande de crédit auprès de ma banque qui me l'a refusé))

merci

Par **Jurigaby**, le **18/05/2008** à **20:37**

Bonjour.

Vous pouvez demander la nullité du contrat devant le juge de proximité ou le tribunal d'instance, mais perso, je pense pas que vous gagnerez..